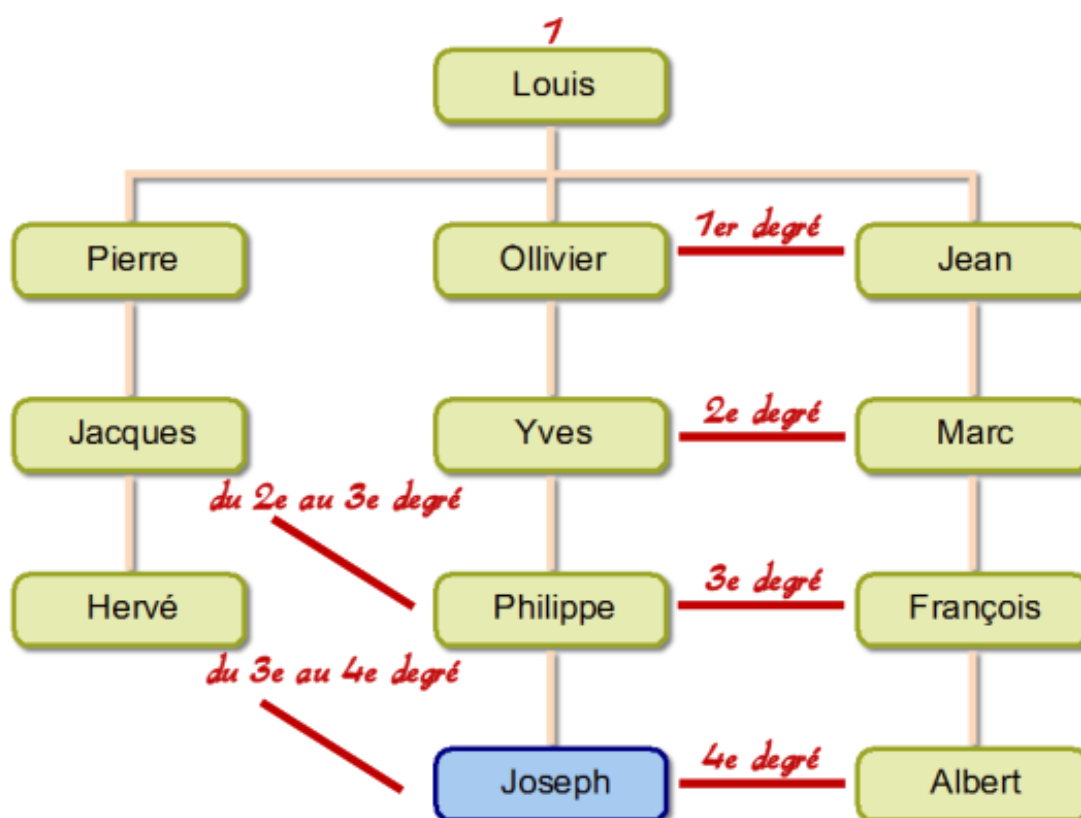


# Liens de parenté, degrés de parenté et implexe<sup>1</sup>

## Degrés de parenté : les liens de parenté selon le droit canon

Effectuer des recherches généalogiques consiste à retrouver des individus ayant des liens de parenté et à déterminer la nature de ces liens.

Outre les liens classiques : Parents, enfants, oncles, cousins..., il faut s'intéresser aux degrés de parenté.



En effet, vous pourrez trouver lors d'unions, des mentions de dispenses de consanguinités (voir le [glossaire](#)) établies par l'Eglise. Dans les actes (baptême, mariage, inhumation ...), la parenté des personnes présentes est parfois indiquée "en présence de Jean Menguy son cousin au 3e degré du côté maternel".

L'arbre ci-dessus vous indique les liens de parenté selon le droit canon, c'est à dire le droit établi par l'Eglise.

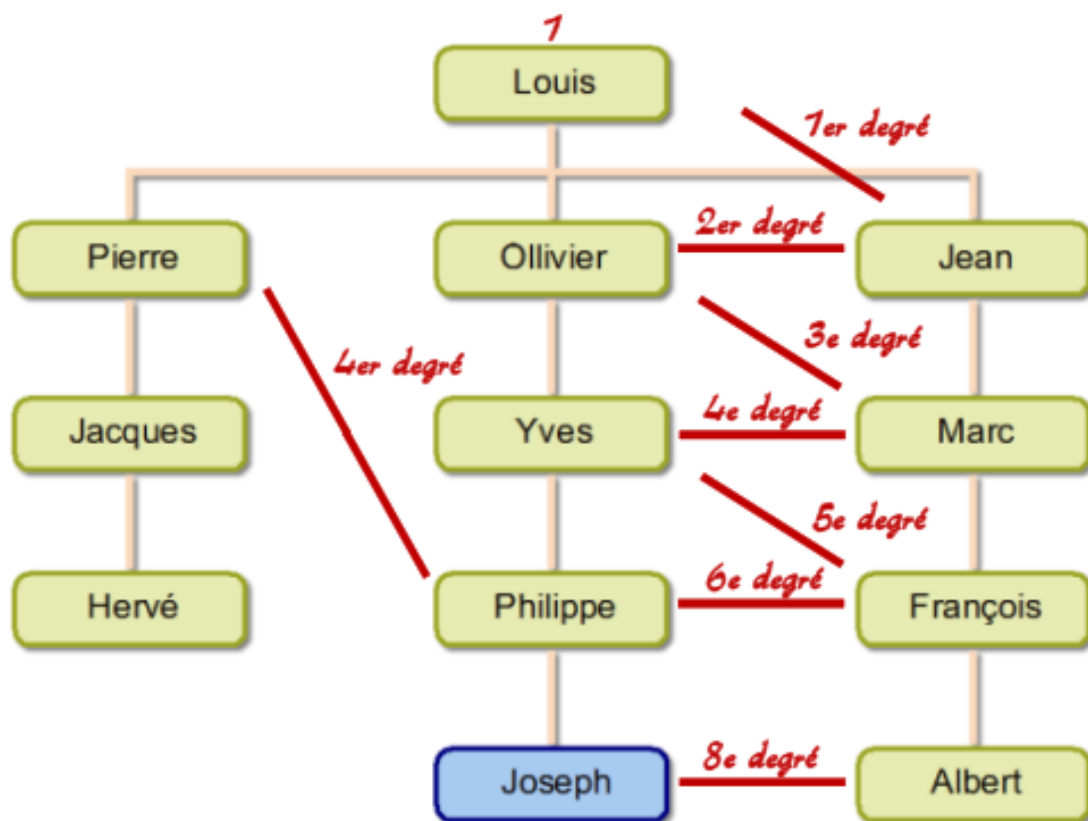
Pour calculer les degrés de parenté, on part de l'ancêtre commun, le numéro 1. Dans l'arbre généalogique à gauche, c'est Louis.

On compte le nombre de générations entre la personne et l'ancêtre commun.

Ainsi, dans l'exemple, Joseph et Albert sont parents au 4e degré, c'est à dire qu'ils sont arrières petits cousins. Ils descendent en effet tous les deux de Louis, leur ancêtre à la 4e génération.

<sup>1</sup> <http://www.guide-genealogie.com/guide/parente.html>

# Degrés de parenté : les liens de parenté selon le droit civil

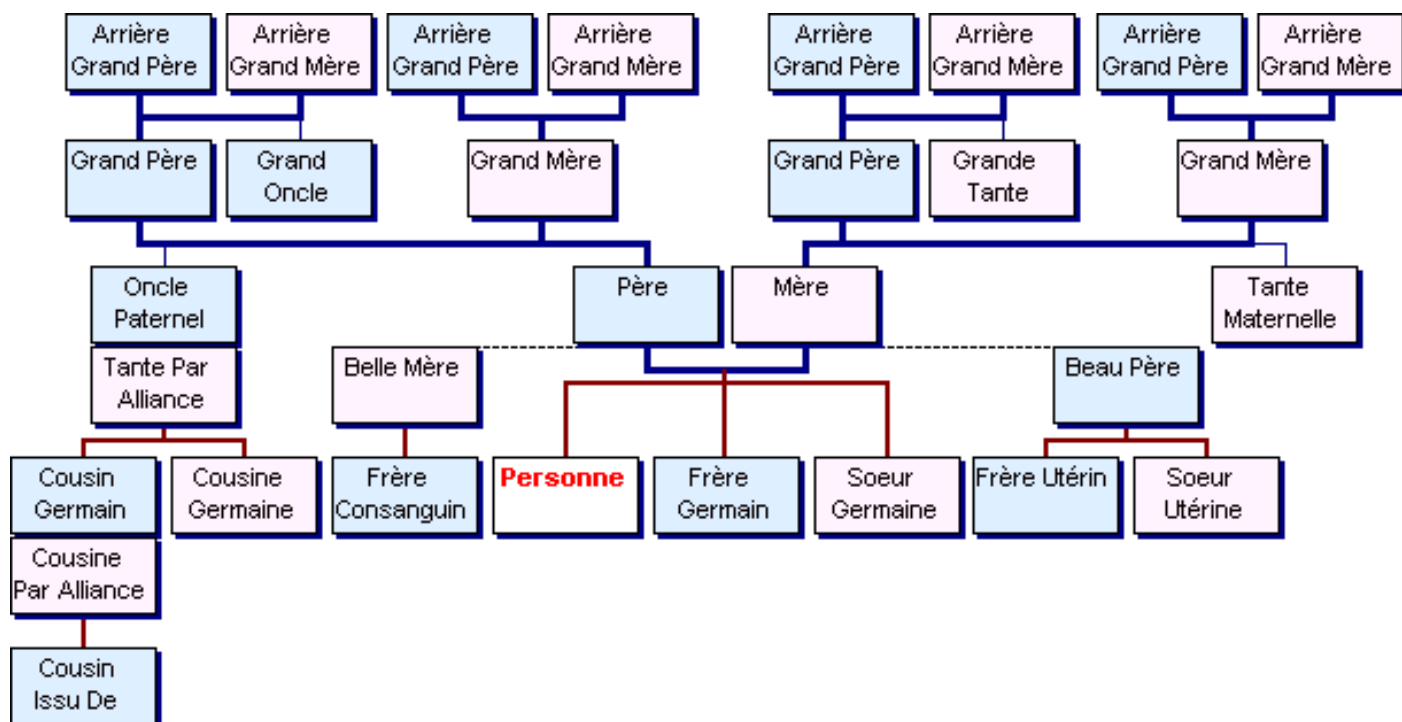


L'arbre ci-dessus vous indique les liens de parenté selon le droit civil, c'est à dire le droit établi par l'Etat.

Dans le droit civil, pour calculer les degrés de parenté, on part de l'ancêtre commun. Dans l'arbre généalogique à droite, c'est Louis.

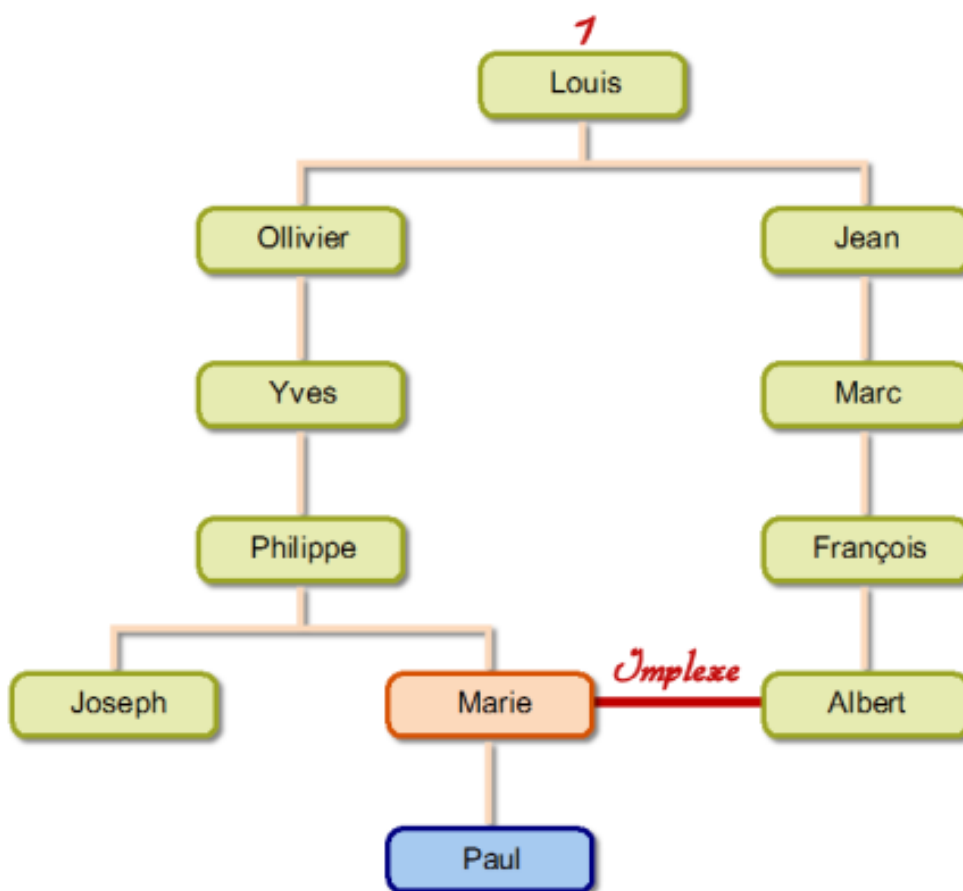
On redescend ensuite en comptant un degré pour chaque génération et sur chaque ligne.

## Les liens de parenté proches



# Implexe

Vous trouverez certainement dans votre généalogie **des cas d'implexe**. En suivant l'exemple, vous comprendrez très facilement ce qu'est un implexe.



Paul est fils d'Albert et Marie. Or, ce couple a un ancêtre commun, Louis leur arrière arrière-grand-père. Ils sont arrières petits-cousins.

Il s'agit donc d'un implexe. Si Paul porte le N° sosa 1, Louis aura deux N° sosa (qu'est-ce qu'un sosa ?). Paul descend deux fois de Louis.

Les cas d'implexe ne sont pas rares car les mariages entre cousins (à divers degrés de parentés) arrivaient du fait de la faible mobilité des gens.

On peut donc descendre 2, 3, 4 fois voir plus d'un même ancêtre.